



COVID-19 : Dispositif de *testing* au sein des établissements scolaires  
**Déclaration de participation pour l'année scolaire 2021/22**  
**(Elève majeur de l'enseignement secondaire)**

Décembre 2021

Au vu de l'évolution de la pandémie au Luxembourg, le dispositif sanitaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse doit être adapté pour l'année scolaire 2021/22. Le **dispositif de *testing*** au sein des établissements scolaires se présente dorénavant comme suit :

- Scénario de base = aucun cas positif dans la classe
- Scénarios 1 et 2 = un ou deux cas positifs dans une classe
- Scénario 3 = à partir du 3<sup>e</sup> cas positif dans une classe
- Scénario 4 = chaîne d'infection dans une école (plusieurs classes concernées et/ou plus de 5 cas positifs dans une classe)

Tant que la classe est dans le scénario de base, les élèves de l'enseignement secondaire font **2 autotests antigéniques rapides par semaine** (un à l'école et un à domicile).

Dans le cadre des scénarios 1 et 2,

- La/les personne(s) infectée(s) est/sont isolée(s).
- Le port permanent du masque devient obligatoire.
- Les élèves vaccinés ou rétablis ne sont pas mis en quarantaine ; ils **peuvent** participer à un *testing* renforcé.
- Les élèves ni vaccinés ni rétablis ne sont pas mis en quarantaine à condition de participer à un *testing* renforcé toutes les 24 heures à l'école, ceci pendant une durée de 7 jours à partir du dernier contact avec la personne testée positive.
- Les élèves ni vaccinés ni rétablis qui ne se soumettent pas au *testing* renforcé sont mis en quarantaine pour une durée de 7 jours à partir du dernier contact avec la personne testée positive. La quarantaine est levée moyennant un test diagnostique certifié négatif (effectué sur ordonnance à partir du 6<sup>e</sup> jour après le dernier contact avec la personne testée positive).

En cas d'un scénario 3,

- Les personnes infectées sont isolées.
- Les élèves ni vaccinés ni rétablis sont mis en quarantaine. La quarantaine est levée moyennant un test diagnostique certifié négatif (effectué sur ordonnance à partir du 6<sup>e</sup> jour après le dernier contact avec la personne testée positive).
- Les élèves vaccinés ou rétablis ne sont pas mis en quarantaine et continuent de s'autotester 2 fois par semaine, une fois à l'école et une fois à domicile ; le port permanent du masque devient obligatoire.
- Un apprentissage à distance est organisé si la majorité des élèves est concernée par la mise en quarantaine.

En fonction de l'évolution du virus, l'Inspection sanitaire peut proposer un *cluster-testing* de toute l'école. Dans ce cas, les tests PCR sont réalisés par les équipes mobiles du Laboratoire National de Santé (LNS).

La **participation** au dispositif de *testing* décrit ci-dessus est **volontaire** et repose sur la remise au régent de la **déclaration de participation** dûment complétée et signée. À noter que le consentement peut être donné ou retiré à tout moment, par écrit.

Des informations relatives à la nature et à l'application du test sont disponibles sur le site [www.edutesting.lu](http://www.edutesting.lu). Le site contient des vidéos expliquant l'utilisation du test, ainsi que des « questions-réponses » en plusieurs langues.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [covid19.men.lu](http://covid19.men.lu).

---

*Les règles légales en matière de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droit d'accès aux données, droit à l'effacement, droit de rectification des données, etc.) sont applicables dans les conditions afférentes et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.*

*Pour des questions relatives au traitement de ces données ou en vue de faire valoir l'exercice de vos droits, vous pouvez, en justifiant votre identité et, s'il y a lieu, celle de votre enfant mineur (c'est-à-dire en joignant à votre demande une copie lisible et valable de votre pièce d'identité ainsi que de celle de votre enfant mineur), contacter le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données ([dpo@men.lu](mailto:dpo@men.lu)).*



COVID-19 : Dispositif de *testing* au sein des établissements scolaires  
**Déclaration de participation pour l'année scolaire 2021/22**  
**(Elève majeur de l'enseignement secondaire)**

Décembre 2021

Je soussigné(e) Madame/Monsieur\*

(Nom) \_\_\_\_\_

(Prénom) \_\_\_\_\_

(Matricule) \_\_\_\_\_

(Numéro de téléphone) \_\_\_\_\_

(Nom de l'établissement scolaire) \_\_\_\_\_

(Classe fréquentée) \_\_\_\_\_

(veuillez cocher la case pour donner votre accord)

- participe au dispositif de *testing* décrit au recto**, c'est-à-dire que je m'autoteste 2 fois par semaine (une fois à l'école et une fois à domicile) pendant le scénario de base, que je participe au *testing* renforcé (toutes les 24 heures pendant 7 jours) dans le cas d'un scénario 1 ou 2 et que je me sou mets à un éventuel *cluster-testing* (test PCR réalisé dans la mesure du possible par une équipe mobile du LNS).

Par mon consentement, je m'engage à **déclarer tout résultat positif constaté à domicile à l'établissement scolaire et à l'Inspection sanitaire** (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533).

Par ailleurs, mon consentement entraîne nécessairement que **le résultat de chaque test réalisé à l'école et les données à caractère personnel** (nom, prénom, matricule, adresse et n° de GSM) soient transmis à l'**Inspection sanitaire**.

En cas de résultat positif constaté au lycée, je souhaite que l'établissement scolaire contacte

Madame/Monsieur\* : \_\_\_\_\_

au n° de GSM : \_\_\_\_\_

**En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées conformément à ce qui précède.**

Fait à (lieu) \_\_\_\_\_ le (date) \_\_\_\_\_.

Signature \_\_\_\_\_

**À retourner à l'établissement scolaire dans les meilleurs délais.**

\* Veuillez entourer la mention qui convient